

*Pôle communication*

Vendredi 24 avril 2020



# CORONAVIRUS Covid-19

## DOSSIER DE PRESSE

### Vers la structuration d'une filière de fabrication de masques normés

Pour se prévenir d'une épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, le gouvernement, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) et la Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC) accompagne la structuration d'une filière locale de production de masques en tissu.

Pour soutenir son lancement et valider le processus de fabrication, le gouvernement a déjà lancé un appel d'offres pour une commande de 10 000 masques. La consultation s'est achevée le 14 avril.

L'offre sélectionnée est portée par le groupement d'entreprises Tee Print et Vetrail.

### Quels masques pour quel public ?

---

La création d'une filière locale de masques répondra aux besoins de la population et des professionnels non soignants.

Ces masques, dits masques en tissu anti-postillons à usage non sanitaire (UNS), se répartissent en deux groupes :

- les masques en tissu de catégorie 1 : en coton renforcé, ils sont destinés à l'usage des professionnels en contact avec le public.
- les masques en tissu de catégorie 2 : ils sont destinés à la population.

La direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) a élaboré le protocole de fabrication de deux types de masques en tissu et leurs cahiers des charges en répondant à la norme AFNOR SPEC S76-001.

La direction des Achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) du gouvernement pilote la démarche.

Pour rappel, les **masques chirurgicaux** et les **masques de type FFP2** sont destinés à l'usage exclusif des soignants, des transporteurs sanitaires et des patients positifs au Covid-19.

## Les acteurs de la filière : collaboration et partenariat

---

**La CCI** a identifié l'ensemble des industriels, leur capacité de production, les stocks de tissus conformes disponibles et les conditions d'approvisionnement.

**La CMA** a de son côté permis aux artisans, associations et à toute personne disposant d'un savoir-faire de proposer ses services dans un cadre structuré.

**La Fédération des industries** a posé les premiers principes de répartition des compétences dans la chaîne de production de ces masques et fédérera les producteurs :

- les industriels réaliseront des kits complets, prédécoupés, comprenant l'ensemble des matériaux nécessaires à la réalisation des masques (tissu conformes, élastiques, étiquettes et fil). Un modèle de patron sera arrêté collégialement par les producteurs.
- Les artisans couturiers réaliseront les masques à partir de ces kits avant de les retourner vers l'industriel qui en assurera le contrôle et le conditionnement,
- Le contrôle qualité, l'emballage industriel, le lavage, l'étiquetage et la mise en place de notices d'utilisation sont réalisés par les industriels,
- Un laboratoire indépendant reçoit des échantillons de chaque lot de fabrication et réalise un contrôle de conformité de l'ensemble.

Cette première phase d'expérimentation du modèle devra être évaluée avant d'être généralisée. Le système de distribution, la fixation du prix de référence et la gestion des stocks de matière première feront l'objet d'une deuxième phase de travail.

Des producteurs associatifs pourront prendre leur place dans le dispositif, soit en sous-traitance d'entreprises qui peinent à trouver de la main d'œuvre, soit par des productions offertes au monde associatif (Croix rouge, Secours catholique, etc.) ou/et aux plus démunis.

## Quelques chiffres

---

- En l'état actuel des estimations, une production de 50 000 masques par mois serait envisageable.
- Les besoins pour la population seraient dans un premier temps de 1,5 million de masques (six masques par personne selon les estimations de la DASS).
- Dans le meilleur des cas, si le rythme est confirmé, et les stocks disponibles, il faudrait 10 mois pour produire la quantité souhaitée. En conséquence, l'importation de masques en parallèle est nécessaire dans un premier temps. La montée en puissance de la filière permettrait à terme de couvrir l'ensemble des besoins.
- Le réemploi de ces masques est garanti pour 5 lavages minimum. Toutefois, en métropole, il a été constaté qu'ils résistent à 60 cycles de lavage.

## Participants à la conférence de presse

---

- Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement en charge notamment des moyens,
- Matthieu Ladiesse, responsable du service développement durable à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI),
- Isabelle Milin, directrice du service économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA),
- Xavier Benoist, président de la Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC),
- Djamil Abdelaziz, directeur adjoint de la direction des Achats, du patrimoine et des moyens du gouvernement,
- Frédérique Ducrocq, pharmacienne inspecteur à la direction des Affaires sanitaires et sociales du gouvernement,
- Philippe Dimaggio, du service prévention des risques professionnels de la direction du Travail et de l'Emploi du gouvernement.